



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation

Question écrite n° 79545

## Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la reconnaissance des diplômes des professions médicales et paramédicales à l'étranger. Le 10 juin 2014, à l'occasion d'une question orale sans débat portant sur ce sujet, Thierry Mariani avait interrogé le ministre de l'éducation nationale sur l'état des négociations en matière de reconnaissance des diplômes des professions médicales et paramédicales. Dans sa réponse, le ministre avait notamment précisé qu'il pouvait exister des accords avec des pays hors de l'Union européenne et de l'Espace économique européen et que de tels accords devaient faire l'objet d'un examen au cas par cas, avec chacun des pays concernés. Par conséquent, il souhaiterait savoir si le Gouvernement a engagé l'examen d'un accord avec l'Australie et plus précisément en matière de reconnaissance de diplôme d'infirmier. Si tel n'était pas le cas, il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'intention du Gouvernement en matière de reconnaissance des diplômes d'infirmier en Australie tout d'abord, et plus généralement en matière de reconnaissance des diplômes des professions médicales et paramédicales en Australie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (11<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 79545

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 mai 2015](#), page 3538

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)